

## Aides au développement des clubs et de la pratique (ADCP)

# Un signal fort pour les clubs

*Franchir une nouvelle étape dans la démarche de proximité et de soutien aux clubs et à leurs dirigeants est l'un des caps fixés par la Fédération dans son programme "Agir et Gagner". Hubert Picquier – membre du Comex de la FFT et responsable des clubs, de l'équipement et du développement du padel – fait ici un point d'étape sur les aides au développement des clubs et de la pratique lancées au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Échanges.*

### Qu'entend-on par "aides au développement des clubs et de la pratique" (ADCP) ?

Les aides à l'équipement qui étaient forfaitaires et basées, jusqu'en 2017, sur des axes prioritaires comme les courts couverts et les terres battues traditionnelles, ont été remplacées par des aides au développement des clubs et de la pratique, dont le principe repose sur le soutien d'un projet associatif de club, dont l'amélioration des équipements tennistiques est l'un des critères déterminants.



① **ÉLABORATION DU PROJET.** Avec l'aide des conseillers sportifs des ligues et des comités départementaux, au travers des visites de clubs, les équipes de développement assurent l'accompagnement des dirigeants de club dans l'élaboration du projet. Cette présence fédérale, également utile lors de la présentation du projet à la collectivité (maître d'ouvrage) peut s'avérer décisive dans la prise de décision.

② **RECENSEMENT ET PRIORISATION DES PROJETS.** Au travers de ces visites de clubs, les ligues ont engagé un travail de recensement des projets et identifient, avec leur commission régionale du Développement, les projets prioritaires.

③ **APPRÉCIATION ET NOTATION DES PROJETS PRIORITAIRES.** L'excellence fédérale des équipes dirigeantes, l'implication des équipes enseignantes dans la vie du club et dans la mise en place des offres fédérales, la faisabilité du projet d'équipement sont les trois critères qui permettent d'apprécier la pertinence globale du projet. Une notation de chaque projet d'une à cinq étoiles est réalisée par la ligue avant d'adresser le dossier à la FFT.

④ **ÉTUDE DES PROJETS PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA FFT.** Une commission a été créée. Elle est composée d'élus et de salariés de la FFT, représentant les différentes directions concernées. Sa mission est d'étudier les projets dits

"structurants" dans le respect de la procédure définie tout en prenant en compte les appréciations émises par les ligues. Cette commission peut ainsi proposer au Comité exécutif de la FFT une aide financière pour chacun des projets et s'assure du respect du budget alloué.

⑤ **VALIDATION PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FFT.** 130 projets ont été proposés par le Comité d'évaluation et validés par le Comité exécutif (voir encadré).

⑥ **RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT FIXÉS.** L'aide fédérale est avant tout un signal fort de soutien aux clubs affiliés et à leurs dirigeants. Dans les projets, les dirigeants de club et les responsables de collectivité s'engagent à assurer le développement du tennis et de ses nouvelles pratiques dans des espaces dédiés. Le respect de ces engagements est au cœur de cette démarche associative et collective. Les porteurs du projet (collectivités, clubs, comités, ligues et FFT), sont également les acteurs du développement de l'attractivité du tennis, des clubs et de la pratique du tennis en France. Des objectifs de résultats sont généralement fixés et seront suivis par les équipes de développement.

### Cet accompagnement de la FFT concerne-t-il tous les projets, sur tout le territoire ?

En 2017, l'aide moyenne était de l'ordre de 8 000 €. En 2018, elle est passée à plus de 23 000 € par projet, soit une multiplication par trois. ■

### Avec ce soutien annoncé aux clubs affiliés, avez-vous constaté une augmentation des demandes ?

D'une soixantaine de dossiers enregistrés en 2017, le nombre de projets a été multiplié par trois depuis le lancement de la saison 2018. Les axes prioritaires, limités aux couverts et aux terres battues traditionnelles, aujourd'hui couvrent la totalité des équipements, mais sont impérativement associés à un plan de développement dont l'axe principal est de fidéliser, voire d'augmenter, le nombre de licences dans les clubs affiliés et à accompagner la restructuration des clubs affiliés.

### Quelles sont les étapes d'un "projet" ?

De l'élaboration du projet au suivi des objectifs fixés, on compte six étapes :

## À propos des projets validés par le Comité exécutif...

- 1 projet de développement sur 4 est associé à la construction de courts couverts.
- 1 projet de développement sur 5 est associé à la rénovation de terrains extérieurs existants.
- 1 projet de développement sur 6 est associé à la construction d'un espace padel.
- 1 projet de développement sur 8 est associé à l'éclairage de courts de tennis.

## L'ADCP en quelques chiffres

(Situation au 4 mai 2018)

- **272 DOSSIERS** → Tel est le nombre de projets en cours de traitement.
- **130** → C'est le nombre de projets validés.
- **3,6 M€** → C'est le montant des aides accordées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- **46 M€** → Le montant des travaux générés sur les projets validés.